

Compte-Rendu du
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Maire : Je vous remercie de votre présence ce soir. Je propose, tout d'abord, au conseil de désigner son Secrétaire de séance, Monsieur Romain BIANCHI est candidat.

Monsieur Romain BIANCHI est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel des Elus.

Romain BIANCHI : Monsieur le Maire, le quorum est atteint

Monsieur le Maire : Tout d'abord, je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de mes délégations :

Arrêté municipal de voirie : portant occupation temporaire du domaine public et réglementant le stationnement. Demande formulée par Monsieur GIORDANO quant à l'occupation du domaine public à la hauteur du 84 avenue Général De Gaulle pour l'installation d'un échafaudage du 15 septembre au 30 novembre 2016.

Arrêté municipal de voirie : portant occupation temporaire du domaine public et réglementant le stationnement des véhicules. Demande formulée par le groupe GAMBETTA pour l'occupation d'un emplacement de 7mX3m sur l'esplanade Jean Ferrat pour l'installation du bungalow à usage de bureaux sans sanitaire. L'occupation prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2016 pour une durée de 5 mois.

Arrêté municipal de voirie : portant autorisation d'occupation temporaire de l'Esplanade Jean Ferrat. Demande formulée par la ville de Drap quant à l'occupation de 800m² de l'esplanade Jean Ferrat et de l'espace Jean Ferrat pour l'organisation du Forum de l'Emploi le 13 octobre de 8h00 à 14h00.

Monsieur le Maire : Je vous rends également compte des dépenses, outre les dépenses habituelles, que la commune a engagées pour la période de mai à juillet 2016:

- Trousse de Secours et Malles PPMS : 1 100€ - une consultation a été réalisée concernant l'achat des trousse de secours destinées aux écoles et l'achat des malles PPMS conformément à la circulaire N° 2015-205 du 25 novembre 2015 du Ministère de l'Education Nationale. Le fournisseur retenu est SODIPEC qui répond dans l'intégralité aux critères mentionnés détaillés la liste des besoins préalables établis.

- Réhabilitation complète du Jardin d'enfants de La Condamine : 18 000 HT.

Pour information nous avons procédé à l'inauguration des jardins partagés de La Condamine ainsi qu'une réunion le 23 septembre concernant la digue du Paillon avec les riverains, rendez-vous sur place. Suite à un courrier du Syndicat Intercommunal des Paillons de mars 2012 où il avait été constaté du dépôt de matériaux dans le Paillon. Aujourd'hui, suivant les directives du Préfet il est demandé d'enlever les matériaux et de reconstruire la digue. Sur ce point il y a un risque d'inondation puisque la digue a été détruite sur plus de 30 mètres. Il faut sécuriser ce secteur.

Monsieur le Maire : Le point C est relatif à la validation du Conseil du 11 août dernier. Avez-vous des observations ? :

Delphine BOLLARO : Oui nous pensons que le compte-rendu n'est pas sincère sur la retranscription, sur le fait qu'il manque des éléments. Par exemple pour le plateau sportif nous avons dit « que nous aurions préféré qu'il soit fait à côté de l'école qui va être construite ». Pour nous il n'est pas sincère. Il manque des choses même de votre côté, des choses ont été dites et ne sont pas retranscrites.

Monsieur le Maire : Dites-nous, nous avons des dictaphones pour vérifier.

Monsieur le Maire : on verra en temps utile sur le travail. Si on travaille sérieusement oui sinon non. Nous procédons au vote.

POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 ABSENT : 1

Monsieur le Maire : Le point N°12 est relatif à la révision du prix de cession du Studio cadastré B 202 – 11 place de la Libération. Je laisse la parole à Alexandra RUSSO. Vous savez que dans la vente des trois appartements deux sont quasiment vendus et il reste ce studio.

Alexandra RUSSO : On avait fait une délibération pour autoriser le maire à le vendre, mais nous voulons garder le garage donc on repropose à la vente le studio seul.

Pierre VESTRI : mais autant le vendre à 60 000euros.

Philippe MINEUR : si tu trouves un acheteur à 60 000euros dans l'état où il est, on signe de suite ! 30 000euros on ne le vend pas.

Monsieur le Maire : on va le refaire estimer.

Delphine BOLLARO : vous n'avez pas de proposition ?

Monsieur le Maire : on n'a pas d'acheteurs donc on le refait estimer. Le studio est en piteux état et est non habité.

Marc LEROY : il a été mandaté la société SASK ?

Philippe MINEUR : on peut discuter le montant des travaux. A 60 000euros on ne peut pas le vendre on n'a pas d'acheteur ; autant le vendre 40 000euros avec les travaux. On le fait en toute transparence.

10 ans en arrière cela se vendait 20 000euros pour la même superficie. Il fait 30 m2.

Alexandra RUSSO : on peut créer la surface en créant une mezzanine. On peut jouer sur les hauteurs.

Monsieur le Maire : il ne faut pas oublier tous les travaux qu'il y a à faire dans les parties communes. Il y a 5 propriétaires dans la résidence. On passe au vote.

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 5 ABSENT : 1

Monsieur le Maire : Le point N°13 est relatif au débat qui ne nécessite pas de vote.

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
SUITE A LA REVISION ALLEGEE CONCERNANT LA ZONE UBa DU PLAN LOCAL D'URBANISME
APPROUVE LE 29 /11/2012 MODIFIE LE 21/01/2014**

Le maire rappelle que le conseil municipal a décidé le 23 octobre 2015 la prescription du lancement d'une procédure de révision allégée afin de supprimer l'alignement d'arbres de la zone UBa inscrit au titre des espaces boisés classés au du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/11/2012 modifié les 19/12/2013 et 21/01/2014.

Cette suppression d'alignement d'arbres ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables annexé au document d'urbanisme en vigueur sur le territoire de DRAP dont les objectifs sont :

I. La préservation et de la mise en valeur de l'environnement urbain et naturel

- la maîtrise de l'étalement urbain,
- la préservation des espaces naturels et agricoles,
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti
- la structuration du territoire et la requalification des entrées de ville
- la prévention des risques naturels
- l'encouragement à la démarche environnementale

II. Habiter et vivre à DRAP

- Permettre la satisfaction des besoins en matière de logement
- Satisfaire les besoins en matière de services et d'équipements publics

III. Travailler à DRAP

- Soutenir et développer les activités artisanales, commerciales et de service
- Dynamiser l'agriculture pour son rôle dans l'économie locale

IV. Mieux se déplacer

- Favoriser l'offre de transport en commun
- Améliorer le maillage des voiries primaires et secondaires
- Encourager et sécuriser les modes de déplacements doux
- Renforcer l'offre en stationnement

Le Maire invite le Conseil municipal à débattre sur les orientations du PADD suite à la révision allégée pour suppression d'alignement d'arbres de la zone UBa et rappelle que ce débat doit avoir lieu deux mois avant l'arrêt de la révision allégée.

Monsieur le Maire : le dernier point N° 14 est Relatif à la construction d'une école de type semi-industrialisée – Demandes de subventions à l'Etat au titre de la DETR 2016 et 2017 – Tranches 1&2

Alexandra RUSSO : l'école se confirme, dès que nous aurons les accords des services de l'Etat par rapport aux demandes de subventions. La date prévisionnelle est organisée pour le 25 octobre 2016. Le financement peut se faire en deux volets, c'est une demande de l'Etat. C'est une formalité, nous demandons un maximum des subventions ce qui nous permettra de réaliser plusieurs aménagements.

Delphine BOLLARO : Vous annoncez d'autres travaux avec une ouverture en septembre 2017 ? Vous avez une estimation de tout le site ? Et les aménagements intérieurs ?

Alexandra RUSSO : plus on a de subvention plus on pourra réaliser d'autres actions. La vente du terrain permet de finir la construction.

Delphine BOLLARO : et le mobilier ? Il a été budgétisé ?

Alexandra RUSSO : oui mais c'est un peu prématuré. On en a déjà parlé. On a vendu le terrain pour financer l'école où d'autres projets sont encore prématurés.

Marc LEROY : le prix affiché est le coût de l'école tout compris ?

Alexandra RUSSO : le bâtiment complet.

Marc LEROY : à combien cela s'élèvera avec les équipements intérieurs ?

Monsieur le Maire : on estime le coût d'une salle de classe à 6 000 euros. Donc 100 000 – 120 000 euros. A côté de ça j'ai demandé sur le toit un plateau sportif.

Marc LEROY : donc l'école revient à 4 millions d'euros ?

Monsieur le Maire : oui c'est ce qu'on avait annoncé ! On vise les 80% de subventions.

Alexandra RUSSO : vous vous posez la question de savoir ce qu'on allait faire avec le million d'euros restant ? C'est ça ? Pensez au gymnase, aux équipements sportifs. L'argent est prévu pour pleins de projets.

Marc LEROY : effectivement je comprends. C'est légitime que l'on se pose la question.

Monsieur le Maire : s'il reste de l'argent, il y a aura un plateau sportif de 400m2 sur le toit du bâtiment pour les enfants et entièrement équipé.

Delphine BOLLARO : et le terrain de La Jonquière ?

Monsieur le Maire : on n'en trouve pas d'acheteur au prix que l'on veut ! On passe au vote.

VOTE :

POUR : 26 CONTRE :0 ABSTENTION :0 ABSENT : 1

Monsieur le Maire : Je vous remercie pour votre participation à ce conseil municipal. Je profite de cet

instant pour vous communiquer quelques informations concernant les manifestations à venir :

-ce soir à 20h00 : Dernier Estival à Jean Ferrat.

-Samedi 2 octobre à 14h00 : Thé Dansant à Jean Ferrat animé par notre CCAS

-Jeudi 6 octobre à 20h30 : Jean Marie BIGARD à Jean Ferrat.

-Jeudi 13 octobre de 10h à 13h00 : Forum de l'emploi

Fin de séance :